

**ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES**

MÉMOIRE POUR LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)

Août 2023

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement hausse le financement du Fonds du livre du Canada pour bonifier les programmes réguliers d'appui aux éditeurs et aux organismes.
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement hausse le financement du Conseil des arts du Canada pour mieux soutenir l'édition littéraire canadienne.
- **Recommandation 3** : Que le gouvernement modifie la *Loi sur le droit d'auteur* pour favoriser des solutions de mise en marché permettant la rémunération équitable des ayants droit.

INTRODUCTION

Regroupant la majorité des maisons d'édition canadiennes francophones, l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) soutient la croissance de l'industrie du livre québécois et franco-canadien, assure son rayonnement à l'échelle nationale et internationale et promeut le respect du droit d'auteur et la liberté d'expression. Ses membres sont des entreprises indépendantes de toutes tailles détenues et exploitées par des Canadiens, établies principalement au Québec, en Ontario, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick.

Avec quelques 6 000 titres francophones d'une multitude de genres¹ publiés annuellement, en formats audio, numérique ou papier, le volume de l'édition francophone canadienne est comparable à celui de la France et de l'Allemagne au prorata de leur population.

Avec leurs homologues anglophones, les éditeurs francophones canadiens assurent la publication de 80 % des nouveaux titres d'auteurs canadiens essentiels à la culture, à l'éducation, au savoir-faire et à l'enrichissement humain. Ils participent annuellement à une industrie de 1,5 milliard de dollars² soutenant directement 9570 emplois³. Maillon central de l'écosystème du livre, les maisons d'édition entretiennent des relations d'affaires avec nos auteurs, nos illustrateurs, nos traducteurs, nos imprimeurs, nos distributeurs, nos diffuseurs, nos librairies, nos bibliothèques, sans oublier les lecteurs.

Les livres que nos élèves lisent aujourd'hui façonnent le présent et l'avenir. Alors que l'on accorde une attention nationale à la réconciliation avec les peuples autochtones, à l'équité et à l'inclusion ou à la lutte contre les changements climatiques, offrir une perspective canadienne aux lectorats du monde entier est primordial. En élaborant quantité de ressources d'apprentissage et en publiant une panoplie d'ouvrages de qualité, l'industrie canadienne du livre joue ce rôle fondamental. Année après année, elle hausse ou à maintient sa part de marché grâce à ses œuvres de grande qualité appréciées partout, en versions originales ou traduites, et à ses efforts de commercialisation.

¹ Roman, essai, manuel scolaire, livre d'art, guide pratique, poésie, etc.

² Statistiques Canada, « L'industrie de l'édition du livre, 2020 », [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2110004201>].

³ Évaluation du FLC 2012-2013 à 2017-2018 : [www.canada.ca/content/dam/pch/documents/corporate/publications/evaluations/CBF-Evaluation-Final-Report-fr.pdf]

L'édition canadienne francophone n'a rien à envier à la production étrangère : elle a acquis ses lettres de noblesse en se démarquant par son audace et sa diversité. Cependant, la petitesse de son marché intérieur, les faibles compétences en lecture d'une partie de la population canadienne⁴ et la nécessité de rivaliser avec l'importante offre européenne qui accapare 50 % de ses ventes, font d'elle une industrie des plus fragile.

En outre, les maisons d'édition canadiennes sont aujourd'hui confrontées à des défis susceptibles de mettre en péril leur réussite :

- Depuis la pandémie, la pénurie de papier, la concurrence pour le temps de presse et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement exercent des pressions sans précédent sur leurs ressources humaines et financières⁵. Ces défis mondiaux sont durement ressentis par les entreprises d'ici, majoritairement de petites et de moyennes tailles, opérant avec des marges bénéficiaires plus faibles que leurs concurrents multinationaux.
- Le secteur du livre continue de subir les contrecoups d'une législation sur le droit d'auteur dont des exceptions, inusitées et mal interprétées, appauvrissent inégalement ses ayants droit, en particulier lorsque leurs œuvres servent à éduquer la population dans nos institutions d'enseignement. Seulement depuis 2012, les ayants droit ont perdu 200 millions de dollars en revenus de licences en raison de cet encadrement juridique problématique⁶.

Malgré cela, nos éditeurs font preuve de résilience, rivalisent de créativité, publient une variété d'œuvres reflétant la diversité de la population canadienne, expérimentent des stratégies de marketing novatrices et réinventent leurs approches commerciales au Canada et à l'étranger. Leurs efforts ne peuvent toutefois se déployer pleinement alors que l'investissement du gouvernement fédéral est insuffisant pour soutenir leur secteur en évolution.

Pour protéger l'industrie canadienne du livre et lui permettre de prospérer, le gouvernement doit urgemment bonifier les investissements stratégiques envers ses maisons d'édition et améliorer l'encadrement législatif de ses ayants droit.

⁴ Selon l'Institut de la statistique du Québec, chez les Québécois de 16 à 65 ans, une personne sur cinq a des capacités très limitées à traiter l'information. 19% éprouve des problèmes de littératie. (2015, p. 237)

⁵ Selon nos indications, les coûts d'impression ont augmenté de plus de 40 % en 3 ans, sans oublier l'augmentation importante des frais d'emballage et d'expédition.

⁶ *Publishing Perspectives*, 14 juillet 2023 [<https://publishingperspectives.com/2023/07/rights-edition-canadas-crisis-triggers-downsizing-at-access-copyright/>]

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Que le gouvernement hausse le financement du Fonds du livre du Canada pour bonifier les programmes réguliers d'appui aux éditeurs et aux organismes.

Si le Fonds du livre du Canada (FLC) a fait ses preuves en s'appuyant sur la commercialisation des œuvres canadiennes, il ne peut plus répondre adéquatement aux besoins de l'industrie sans augmentation significative. **Le budget de ses programmes permanents n'ayant pas augmenté depuis plus de 20 ans, l'érosion de sa valeur réelle s'élève à plus de 55 % en pleine période de perturbations exigeant plus de moyens.**

Rappelons qu'avant la pandémie, le gouvernement a reconnu la nécessité d'augmenter le budget du FLC. Puis, à l'été 2021, le Parti libéral du Canada s'est engagé à augmenter son budget de 50 % en 2022-2023⁷, un engagement confirmé en décembre 2021 par le premier ministre qui demandait au ministre du Patrimoine canadien d'accroître nos principaux programmes d'écriture et d'édition, incluant ceux du FLC. Or, deux cycles budgétaires plus tard, l'engagement n'est toujours pas réalisé.

Nous exhortons donc le gouvernement à le mettre en œuvre dans son prochain budget.

D'une même voix, l'ANEL et l'Association of Canadian Publishers demandent d'accroître l'investissement dans les programmes permanents du FLC, conformément à l'actualisation d'autres programmes du Patrimoine, notamment le Fonds de la musique du Canada, le Fonds du Canada pour la présentation des arts ou le Fonds du Canada pour les espaces culturels.

Un investissement accru dans l'infrastructure essentielle qu'est le FLC permettra de maintenir la compétitivité et la croissance du livre canadien notamment par :

- le maintien et la création d'emplois;
- le versement de meilleures avances sur redevances aux écrivains;
- l'impression et la distribution locale de publications.

⁷ Le budget annuel permanent du FLC est de 38,4 M\$. 50 % d'augmentation représente un investissement judicieux de 19,2 M\$.

L'investissement mobilisera aussi de nouveaux publics par :

- l'expérimentation de stratégies de vente et de marketing novatrices et inclusives améliorant la découvrabilité du livre canadien;
- l'accroissement d'investissements dans des formats variés, y compris les livres numériques, audio et accessibles pour les lecteurs ayant une déficience perceptuelle;
- l'augmentation d'activités d'exportation promouvant la littérature canadienne à l'étranger et générant plus de revenus au Canada.

L'investissement contribuera aussi à la réconciliation avec les peuples autochtones, à la lutte contre les changements climatiques et à la constitution d'une société plus inclusive et démocratique en permettant aux maisons d'édition de :

- publier plus de livres d'écrivains de diverses communautés, y compris les peuples autochtones et racialisés;
- recruter et former plus de personnel de communautés racialisées sous-représentées dans l'industrie;
- améliorer la gestion des *stocks* et les initiatives de la chaîne d'approvisionnement pour l'optimiser et réduire l'empreinte environnementale de l'industrie.

Si, ces dernières années, le gouvernement a soutenu le projet du Canada à l'honneur à la Foire du livre de Francfort et lancé un programme d'aide temporaire pour les librairies canadiennes – investissements salués par l'ANEL –, il est d'autant plus crucial qu'il bonifie les programmes réguliers du FLC de manière permanente pour permettre à l'industrie canadienne de relever ses défis, le tout conformément aux engagements réitérés par le premier ministre.

Recommandation 2 : Que le gouvernement hausse le financement du Conseil des arts du Canada pour mieux soutenir l'édition littéraire canadienne

Le Conseil des arts du Canada (CAC) soutient principalement les éditeurs de livres avec les deux composantes de son volet « Appuyer la pratique artistique », soit « Éditeurs littéraires » et « Projets d'édition littéraire ». Alors que les maisons d'édition attendent les réponses aux demandes de soutien déposées en 2023, nous appréhendons les résultats en raison de l'incapacité du fonds à soutenir adéquatement ses bénéficiaires actuels et nouveaux demandeurs⁸. Nous anticipons également que les sommes octroyées ne soient pas à la hauteur des défis rencontrés. De plus, le cycle de financement étant quadriennal, les maisons d'édition qui ne n'accéderont pas au soutien de la composante « Éditeurs littéraires », cette année, ne pourront y accéder avant 4 ans.

Par ailleurs, avec ses deux composantes dédiées à la traduction – au Canada et à l'international – le CAC offre un soutien essentiel au rayonnement de notre littérature à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières, un appui vital considérant la petite taille de notre marché domestique.

L'ANEL demande donc une hausse du financement du CAC pour :

- Permettre à de nouvelles maisons d'édition d'être soutenues dans la composante « Éditeurs littéraires » et aux derniers bénéficiaires d'obtenir une bonification des aides qui leur sont octroyées;
- Permettre à un plus grand nombre de maisons d'édition émergentes d'être soutenue dans la composante « Projets d'édition littéraire »;
- Soutenir davantage de traductions dans les volets « Rayonner au Canada » et « Rayonner à l'international »;
- Bonifier les honoraires des traducteurs de manière à mieux répondre aux réalités du secteur.

Il s'agirait de concrétiser l'engagement pris dans la lettre de mandat du précédent ministre du Patrimoine canadien d'offrir un soutien adéquat aux éditeurs et aux créateurs canadiens en augmentant le financement du CAC.

⁸ « Éditeurs littéraires » soutient 171 maisons d'édition canadiennes. « Projets d'édition littéraire » en soutient 13.

Recommandation 3 : Que le gouvernement modifie la *Loi sur le droit d’auteur* pour favoriser des solutions de mise en marché permettant la rémunération équitable des ayants droit.

Une révision de la *Loi sur le droit d’auteur* est nécessaire pour mettre un terme aux interprétations arbitraires de ses dispositions sur l’utilisation équitable dans le secteur de l’éducation et aux dommages sans précédent qui en découlent.

Dans ce dossier important, la décision de la Cour suprême du Canada dans *Access Copyright c. Université York* n’a pas clarifié les dispositions en cause : elle a plutôt encouragé certains utilisateurs à repousser injustement les limites de celles-ci. L’inaction du gouvernement dans ce dossier – malgré un autre engagement à cet effet inscrit dans son budget de 2022 – est incompréhensible pour les ayants droit, qu’ils soient écrivains, illustrateurs ou éditeurs.

L’ANEL presse donc le gouvernement de corriger le tir et d’offrir un cadre réglementaire protégeant plus adéquatement ses titulaires de droits d’auteur et encourageant la création, l’innovation et l’utilisation du contenu canadien de manière efficace, juste et rentable.

À cette fin, l’ANEL recommande que :

- La *Loi sur le droit d’auteur* soit modifiée pour préciser que les tarifs approuvés par la Commission du droit d’auteur sont opposables aux auteurs de contrefaçons d’œuvres protégées assujetties à un tarif;
- L’utilisation équitable à des fins éducatives ne s’applique que lorsqu’une œuvre n’est pas disponible sur le marché via son éditeur ou une société de gestion;
- Des dommages-intérêts préétablis adéquats soient accordés à toutes les sociétés de gestion des droits d’auteur.

Il est nécessaire que la législation canadienne encourage l’offre légale et responsabilise tous les acteurs de son marché, en commençant par ceux de l’éducation. Elle doit s’harmoniser avec les tendances mondiales en la matière afin que nos auteurs et nos éditeurs puissent rivaliser avec ceux des autres pays.

CONCLUSION

L'ANEL exhorte le gouvernement à respecter ses engagements et à assumer ses responsabilités envers le milieu du livre canadien pour lui permettre de continuer à contribuer significativement à l'économie, à la culture, à l'éducation, au savoir-faire et à l'enrichissement humain. Ce soutien additionnel est passé du stade de l'urgence à celle de nécessité critique.

CONTACT

Karine Vachon, directrice générale

vachon@anel.qc.ca

514-273-8130, poste 221